

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

2/2 – PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DU « NOUVEAU MONS » –
MANDAT D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS AVEC LA SEM VILLE
RENOUVELEE – AVENANT N° 2 AU MANDAT

L'aménagement des espaces publics prévu dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons » fait, pour partie, l'objet d'un groupement de commandes avec la Métropole Européenne de Lille. La Société d'Economie Mixte « Ville Renouvelée » (SEM-VR) est attributaire du marché de mandat d'aménagement des espaces publics.

La SEM-VR a la charge de l'élaboration et de la passation des marchés de maîtrise d'œuvre, des marchés de travaux, des études techniques ainsi que d'une mission de géomètre, d'OPC inter chantiers et de coordonnateur sécurité.

Le contrat signé le 23 février 2010 pour une durée de 5 ans prévoyait un montant de rémunération de 204 229 € HT et une enveloppe travaux de 5 279 906 € HT. L'objectif consistait à engager l'ensemble des travaux au plus tard le 31 décembre 2013, ce qui a été fait.

Une partie des travaux n'ayant pas pu être achevée au premier semestre 2015, du fait notamment de la complexité des « interfaces-chantiers » entre les projets de construction et de résidentialisation, situés à proximité immédiate des espaces publics, eux-mêmes en travaux, un premier avenant au marché de mandat avait été conclu en décembre 2014 par anticipation.

Aujourd'hui, en phase de finalisation des travaux de requalification des espaces publics, il convient d'établir un avenant à la convention de mandat afin de prolonger le délai et de couvrir la totalité de la durée de parfait achèvement, jusqu'au 30 avril 2017.

Cet avenant ne prévoit pas de dépenses supplémentaires.

Il est proposé au conseil municipal :

- de prolonger jusqu'au 30 avril 2017 le délai de réalisation de la mission confiée à la Société d'Economie Mixte « Ville Renouvelée » (SEM-VR),
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant au marché de mandat avec la SEM-VR.